

CONSEIL SUPERIEUR DE LA MARINE MARCHANDE

Séance du 2 décembre 2005

ORDRE DU JOUR

- Approbation du compte rendu du 25 octobre 2005
- Avis sur le projet de décret relatif à la création du guichet unique prévu par la loi n° 2005-412 du 3 mai 2005 relative à la création du registre international français
- Avis sur le projet d'arrêté portant application de l'article 13, dernier alinéa, de la loi n°2005-412 du 3 mai 2005 relative à la création du registre international français et fixant les montants minimaux des rémunérations des navigants